

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 5 novembre 2018 à 19 h 30 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers(ères) : Gaétan Bergeron, Steve Bernier, Jean-François Caron, Michel Caron, Annie Bernier, Nancy Paquet, et formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre Lagacé maire.

Madame Louise Coll, directrice générale fait fonction de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-197

- 1.Ouverture de la séance
- 2.Adoption de l'ordre du jour
- 3.Adoption du procès-verbal du 1^{er} octobre 2018
- 4.Adoption des comptes du 1^{er} au 31 octobre 2018
- 5.Déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux
6. Adoption de la description technique d'une parcelle de terrain, étant une rue de la Municipalité de Saint-Ulric et devant faire l'objet d'une acquisition en vertu des articles 72 à 74 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47-.1)
- 7.Dérogation mineure – Les Entreprises D'Auteuil et Fils
- 8.Demande d'autorisation à la CPTAQ – Mme Christine Caron
- 9.Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
- 10.Dépôt des états des revenus et dépenses estimés au 31-12-2018 et comparatifs années 2017 vs 2018
- 11.Transferts budgétaires
12. Mandat au service de génie civil de la MRC de la Matanie- programme triennal de réfection des chemins
- 13.Indexation du programme Fond développement territorial MRC de la Matanie
- 14.Plate forme de compostage pour les matières organiques – Offre de la Ville de Matane
- 15.Entente entretien route Athanase et Joncas- Ville de Matane
- 16.Travaux rue de la Croix
- 17.Déneigement du sentier de la rue des Prés à la patinoire
18. Sécurité civile a) Demande d'aide financière Volet 1
b) Demande d'aide financière Volet 2
- 19.Questions diverses :
- 20.Période de questions réservée au public
- 21.Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

2018-198

Il est proposé par Monsieur Michel Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 1^{ER} octobre 2018.

ADOPTÉE

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{er} au 31 OCTOTBRE 2018

2018-199

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des comptes du 1^{er} au 31 octobre 2018 soit autorisé pour un montant total de - 100 917.33\$.

ADOPTÉE

5- DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

La Directrice générale procède au dépôt des déclarations intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

6- ADOPTION DE LA DESCRIPTION TECHNIQUE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN, ÉTANT UNE RUE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC ET DEVANT FAIRE L'OBJET D'UNE ACQUISITION EN VERTU DES ARTICLES 72 À 74 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES (L.R.Q., CHAPITRE C-47-1.)

2018-200

CONSIDÉRANT que toute voie ouverte à la circulation publique depuis au moins 10 ans devient propriété de la municipalité locale dès que sont accomplies les formalités de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric adopte la description technique d'une parcelle de terrain, étant une rue de la Municipalité de Saint-Ulric et devant faire l'objet d'une acquisition en vertu des articles 72 à 74 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47-1.) tel que déposé par l'arpenteur-géomètre Jean-Marc Michaud sous le numéro de minute 5834.

ADOPTÉE

7- DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2018-73007 3909, AVENUE DU CENTENAIRE

2018-201

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure portant le numéro 2018-73007 déposée par Les Entreprises D'Auteuil et Fils le 11 octobre 2018, laquelle vise l'installation d'un entrepôt demi-cylindrique recouverte d'une membrane de polyéthylène souple étanche et autoriser une hauteur excédentaire de 2.35m ;

CONSIDÉRANT les articles 7.2.3 et 7.2.5 en relation avec l'article 6.3.1 du règlement de zonage numéro 2008-82;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 17 octobre 2018, en conformité avec l'article 3 du règlement numéro 2008-86 concernant les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne s'est opposée à la demande formulée par le demandeur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 29 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 2018-10-03, le CCU recommande d'accorder la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Annie Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure numéro : 2018-73007 telle que demandée.

ADOPTÉE

8-DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – MME CHRISTINE CARON

2018-202

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la CPTAQ de Madame Christine Caron pour lui permettre de régulariser un échange de terrain ayant servi à l'installation d'un puits d'alimentation en eau conforme aux normes environnementales;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Ulric;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

et résolu à l'unanimité d'autoriser la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de Madame Christine Caron sur les lots 5 797 152 et 5 538 629 du cadastre du Québec pour lui permettre de régulariser un échange de terrain survenu devant notaire le 27 juin 2017 publié sous le numéro 22 432 145.

ADOPTÉE

9- PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

2018-203

Il est proposé par Monsieur Michel Caron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)

que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 60 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

10- DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES ESTIMÉS AU 31-12-2018 ET COMPARATIFS ANNÉES 2017 VS 2018

La Directrice générale procède au dépôt des états des revenus et dépenses estimés au 31-12-2018 et comparatifs années 2017 vs 2018.

11- TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

2018-204

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale\ secrétaire-trésorière à effectuer les transferts budgétaires suivants :

No G\L	Descriptions	Augmentation DT	Diminution CT
02-13000-411	Serv. Gestion documents		-902.00 \$
02-13000-414	Adm. Ass. Informatique	415.00 \$	
02-13000-454	Formation et perfect. -adm		-415.00 \$
02-19000-141	Rémunération - concierge	470.00 \$	
02-19000-412	Services juridiques	760.00 \$	
02-19000-681	Électricité-édif. Adm.		-330.00 \$
02-19000-995	Réclamation dommages int.		-900.00 \$

02-32000-141	Rémunération - voirie		-3 881.00 \$
02-32000-522	Entr. Rép. Batiment voirie	582.00 \$	
02-32000-525	Entr. Rép. Véhicules voirie	565.00 \$	
02-32000-625	Achat d'asphalte	946.00 \$	
02-32000-641	articles de quincaillerie-voirie	1 063.00 \$	
02-32000-643	Petits outils- voirie	725.00 \$	
02-33000-635	Abrasif- enlèv. Neige		-1 942.00 \$
02-33000-649	Pièces accessoires -enlèv. Neige	1 942.00 \$	
02-34000-649	Pièces accessoires - éclairage	801.00 \$	
02-35500-635	Produits chimique- circulation		-801.00 \$
02-41300-141	Rémunération-Distribution		-1 900.00 \$
02-41300-411	Honoraire profess.- aqueduc	1 378.00 \$	
02-41300-641	Pièces - aqueduc	2 063.00 \$	
02-41400-141	Rémunération- eaux usées		-1 400.00 \$
02-41400-522	Entr. Répar. - pompes eaux usées	490.00 \$	
02-41400-526	Entr. Rép.- machinerie eaux usées	181.00 \$	
02-41400-641	Pièces accessoires- eaux usées	550.00 \$	
02-41500-141	Rémunération - egouts		-3 463.00 \$
02-45100-200	Cotisations empl. Égouts		-510.00 \$
02-41500-521	Entr. Rép. Egouts	4 619.00 \$	
02-63100-341	Avis publics- loisirs	600.00 \$	
02-70150-411	Honoraire profess.- loisirs		-3 988.00 \$
02-70150-521	Développement parcs	1 380.00 \$	
23-020000-000	Adm. Équipement	902.00 \$	
		Diminution DT	Augmentation CT
		20 432.00 \$	-20 432.00\$

ADOPTÉE

12-MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE – PROGRAMME TRIENNAL DE RÉFECTION DES CHEMINS

2018-205

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de mandater le service de génie civil de la MRC de la Matanie a effectuer un programme triennal de réfection des chemins suivants :

Rang 3, à partir du 2^{ème} rang Tartigou jusqu'au bout du rang 3 ;
 Chômage, à partir de la route Beaulieu au limite de Saint-Damase ;
 Rang 4 Est à partir de la route Athanase jusqu'à la route Centrale ;
 Rang 4 Ouest, à partir de la route Centrale jusqu'au pont de la Rivière-Blanche ;
 Route Gosselin ;
 Rag 3 Tartigou et route Lepage sur une distance de 3km.

ADOPTÉE

13- INDEXATION DU PROGRAMME FOND DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL MRC DE LA MATANIE

2018-206

Il est proposé par Madame Annie Bernier et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric appuie la corporation de développement locale de la Matanie concernant sa demande d'indexation de 5% du programme FDT – Mesure de soutien à la vitalité rurale (3 000\$); avec rétro-indexation et l'augmentation du 6 400\$ à 10 000\$ du FDT-PDC volet local.

ADOPTÉE

**14- PLATE FORME DE COMPOSTAGE POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES –
OFFRE DE LA VILLE DE MATANE**

2018-207

CONSIDÉRANT que le PGMR de la Matanie prévoit une troisième collecte de porte en porte, par bac roulant ;
CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Matane concernant la construction d'une plateforme de compostage à aire ouverte pour le traitement des matières organiques ;
Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric accepte que ses matières organiques qu'elle collectera soient traitées à la plateforme de compostage qui devrait être située sur les terrains du LET.
ADOPTÉE

**15- ENTENTE POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES ATHANASE ET ROUTE
JONCAS- VILLE DE MATANE**

2018-208

CONSIDÉRANT la contre-proposition de la Ville de Matane du 31 octobre;
Il est proposé par Monsieur Michel Caron
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric accepte de faire l'entretien hivernal de la route Joncas pour la saison 2018-2019, pour un montant de 5 000\$ payable en deux versements; le 15 décembre 2018 et le 15 avril 2019;
ET
CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ulric a reçu l'aide financière pour l'entretien de la route Athanase pour l'exercice financier 2018, les membres du conseil accepte de faire l'entretien hivernal de la route Athanase sans aucun frais pour la saison hivernal 2018 printemps 2019 et informe la Ville de Matane qu'elle avisera dans les plus brefs délais les responsables du Ministère des Transports du Québec de transférer l'aide financière du programme d'aide à l'amélioration du réseau à la Ville de Matane, que cette dernière est propriétaire de cette route selon le plan des arpenteurs-géomètres Pelletier, Michaud, Bernard & Gaudreault au minute 5764.
ADOPTÉE

16- TRAVAUX RUE DE LA CROIX

2018-209

Monsieur Michel Caron se retire du sujet considérant qu'il a des intérêts pécuniaires;
Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la réfection de la rue de la Croix d'une largeur de sept mètres pour un montant de 12 000\$ pris à même le budget courant.
ADOPTÉE

17- DÉNEIGEMENT DU SENTIER DE LA RUE DES PRÉS À LA PATINOIRE

2018-210

Il est proposé par Madame Nancy Paquet
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale à publier une offre de service pour le déneigement du sentier de la rue des prés à la patinoire dans le journal l'Ulricois ainsi que sur le web de la municipalité
ADOPTÉE

18- SÉCURITÉ CIVILE

A) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1

2018-211

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;

Que la municipalité autorise Madame Louise Coll, Directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

B) SÉCURITÉ CIVILE -DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2

2018-212

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Monsieur Gaétan Bergeron

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;

Que la municipalité autorise Madame Louise Coll, Directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

19- QUESTIONS DIVERSES

20- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Il y a eu une période de questions réservée au public.

21-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-213

L'ordre du jour étant épuisé,
il est proposé par Madame Nancy Paquet
et RÉSOLU que la séance soit close à 20h02.

ADOPTÉE

Louise Coll,GMA

Pierre Lagacé, maire

Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je Pierre Lagacé, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

